

## Fiche Canevas n°1 : Sensibilisation, formation, accompagnement des professionnels

### Objectif

La sensibilisation, la formation, et l'accompagnement d'un large champ de professionnels sur le territoire francilien est un levier d'action essentiel pour une culture commune en matière de santé environnementale. L'effort engagé en ce sens dans le PRSE3 est à poursuivre et renforcer dans le prochain PRSE4. Dans cette perspective, les acteurs du territoire seraient des relais de l'information auprès du grand public.

### Public cible

Notamment :

- Professionnels médicaux, paramédicaux, du médico-social, de la petite enfance ;
- Services de l'Etat, élus, cadres et agents des collectivités territoriales ;
- Enseignants ;
- Entreprises, professionnels du bâti, architectes et bailleurs sociaux, opérateurs immobiliers.

### Pistes en termes de moyens matériels

Des modules d'enseignement à intégrer dans les différents cursus, en formations initiales et continues, des MOOC<sup>1</sup>, des ateliers, des webinaires, des actions d'information et de sensibilisation.

#### 1. Collectivités territoriales, élus, services de l'État

##### A. Les points clefs :

Les échanges lors des ateliers ont relevés le besoin d'une meilleure appropriation des enjeux de santé environnementale par les collectivités territoriales, les élus, et les services de l'Etat. À ce jour, la question « commence à être appréhender » dans certaines collectivités mais le manque de connaissances et de sensibilisation de ce public est prégnant. Les services de l'État pourraient être moteurs de la formation des collectivités. Des formations locales pour les communes et EPCI seraient à envisager.

---

<sup>1</sup> MOOC : cours d'enseignement diffusé sur internet



## B. Appui sur les projets existants

- ✓ Établir un « **bilan de l'implication des collectivités au réseau ÎSÉE** » comme « préalable à une mise en action concrète des collectivités » en matière de santé environnementale en région.
- ✓ Création de **postes de « référent en santé environnementale »** notamment dans les intercommunalités « où la plupart des problématiques du domaine sont traitées ».
- ✓ **Sensibilisation des collectivités autour de la restauration collective** pour la diminution de l'exposition aux perturbateurs endocriniens, en s'appuyant sur les projets déjà engagés par l'Hôpital Privé Nord Parisien<sup>2</sup> dans certaines communes ou cantines. Se référer à la première journée-événement du réseau ÎSÉE « Pour un environnement favorable à la santé du jeune enfant », décembre 2019 : <http://www.ile-de-france.prse.fr/journee-1-pour-un-environnement-favorable-a-la-a118.html>
- ✓ **Valorisation des dispositifs de conseillères médicales en environnement intérieur (CMEI)** sur le territoire. Ces dispositifs ont vocation, par des ateliers pratiques, à la sensibilisation des publics à la qualité de l'air intérieur. Les compétences en termes d'habitat dégradés et/ou insalubres appartiennent aux EPCI. Il existe une difficulté à trouver des acteurs formés en matière de « police de l'habitat » sur le terrain et donc « peu de possibilités » de remédier à cette problématique.
- ✓ **Envisager la formation des collectivités à l'autodiagnostic de qualité de l'air intérieur (QAI) dans les établissements recevant du public (ERP).**
- ✓ En matière de **sensibilisation et formation à l'habitat indigne, les plans de lutte contre l'habitat indigne** sont un outil à valoriser.
- ✓ **Renforcer et valoriser les labels déjà existants**, au lieu d'en créer de nouveaux, notamment en matière d'urbanisme et de perturbateurs endocriniens. Cette initiative permettrait une meilleure lecture de l'information par les professionnels.
- ✓ Une meilleure sensibilisation et formations des collectivités, élus et services de l'État serait nécessaires pour intégrer d'avantage **la santé dans les documents d'urbanisme**. En effet, **les travaux menés avec le Guide ISadOrA** (Intégration de la santé dans les Opérations d'Aménagement) ont permis de mettre en évidence des multi expositions

---

<sup>2</sup> <http://www.hpnp.fr/>



« quasi constantes » de la population et, en parallèle, un manque de connaissances des élus des liens entre santé et environnement sur les projets urbains. Ce guide comme d'autres ressources<sup>3</sup> sont des outils pour les aménageurs désireux de s'inscrire dans cette démarche.

- ✓ Le renforcement de la **plateforme territoire « Territoire engagé pour mon avenir, ma santé »** pourrait contribuer à mutualiser les connaissances entre acteurs du territoire.
- ✓ La sensibilisation des élus, collectivités territoriales, et services de l'État en matière de santé environnementale (et notamment sur les questions d'urbanisme, d'habitat, et les réflexions autour des perturbateurs endocriniens) permettraient **des choix plus éclairés (« de bons matériaux de remplacement ») en matière de commandes publiques.**
- ✓ **Reprendre l'idée de la création de « consortiums élargis »**, initiative déjà mise en œuvre sur la thématique des « jardins existants » et de la gestion des « anciens jardins autour de zones polluées » (un guide sera prochainement publié et financé par l'ARS). Le consortium permettrait de « mettre autour de la table » des acteurs multiniveaux sur le sujet. Cette démarche serait à valoriser pour d'autres thématiques.

## 2. Professionnels médicaux, paramédicaux, du médico-social, de la petite enfance

### A. Les points clefs

Le manque de sensibilisation et de formation des professionnels médicaux, paramédicaux, du médico-social et de la petite enfance aux enjeux de santé environnementale est une problématique évoquée de manière récurrente dans les groupes de travail. En interface directe avec les citoyens et leurs problèmes de santé, ils sont mentionnés comme l'un des maillons essentiels de la chaîne de transmission de l'information, de la prévention et de l'éducation à la santé environnementale de la population.

---

<sup>3</sup> - Le guide "[Espaces Verts Urbains : promouvoir l'équité en santé](#)" (Réseau ville-santé)  
- Le guide "[Conception et élaboration de jardins à l'usage des établissements sociaux, médico-sociaux et sanitaires](#)" (Ecole Nationale Supérieure du Paysage)  
- Le guide "[Intégrer la santé et les usages dans les projets urbains communaux](#)" (Audiar)  
- Le dossier "[Nature en ville et santé, l'exemple des EcoQuartiers](#)" (CEREMA)  
- le carnet pratique « [Intégrer la santé dans les documents d'urbanisme](#) » (L'Institut Paris Region)



## B. Des projets existant à mobiliser et/ou à engager

- ✓ Création d'un **module d'enseignement « santé environnement »** au sein de la formation initiale et continue.
- ✓ **Appropriation soignante de la recherche.** Les recherches en cours et publiées en matière de santé environnementale seraient une source d'information fiable pour les soignants. Or du fait de la relation privilégiée qu'ils entretiennent avec leur patientèle, ils sont des relais d'information indispensables.
- ✓ Favoriser la **formation des professionnels de la petite enfance en matière de santé environnementale par le plan de formation continue** prévu dans la « **Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté** »<sup>4</sup>, à destination des 600 000 professionnels de la petite enfance.
- ✓ **Valorisation du guide de consultation à l'attention des médecins du réseau ÎSÉE**, élaboré par le Dr Fabien Squinazi, l'ORS, la Mutualité française Île-de-France, le conseil régional de l'ordre des médecins, l'APPA, et par le Service Parisien de Santé Environnement. Son objectif vise la **sensibilisation des médecins pour une meilleure prise en compte de l'environnement intérieur dans le diagnostic étiologique logique du patient**. Une vidéo de promotion, financée par l'ARS, est en cours de réalisation.
- ✓ **Renforcer la visibilité des dispositifs CMEI**<sup>5</sup>. Par cette démarche, les conseillères CMEI établissent des « diagnostics de l'environnement intérieur » à domicile de patients souffrant de pathologies respiratoires résistants aux traitements prescrits. Également, elles mènent des ateliers dans le cadre de l'éducation thérapeutique du patient. Ainsi, en tant « qu'aide à la décision médicale », ce dispositif est à valoriser. <https://www.nateosante.com/fr/blog/le-conseiller-medical-en-environnement-interieur-cmei/>
- ✓ **Création d'une cellule de professionnels.** Cette cellule professionnelle viserait à favoriser la collaboration entre professionnels (des champs sanitaires, social, de l'environnement, des autorités locales et publiques) dans la prise en charge de patients souffrant de pathologies liées à la qualité de l'air intérieur. Elle permettrait d'échanger

---

<sup>4</sup> <https://solidarites-sante.gouv.fr/affaires-sociales/lutte-contre-l-exclusion/lutte-pauvrete-gouv-fr/la-mise-en-oeuvre/assurer-l-egalite-des-chances-des-les-premiers-pas/article/deployer-le-plan-de-formation-des-professionnels-de-la-petite-enfance>

<sup>5</sup> CMEI : Conseillère médicale en air intérieur



autour de situation de patients vulnérables et d'agir de façon décloisonnée en leur faveur.

- ✓ **Valorisation du projet « femmes enceintes environnement et santé » (FEES)** porté par l'APPA, Mutualité française avec le soutien financier de Santé Publique France. Il contribue à la formation des professionnels de santé en vue de diminuer l'exposition des femmes enceintes et des nourrissons aux polluants environnementaux.
- ✓ **Valorisation des ateliers Nesting (Wecf France)<sup>6</sup>** sur les risques liés à la pollution intérieure, à destination des professionnels de santé et de la petite enfance.

### 3. Entreprises et établissements recevant du public (ERP)

- ✓ Envisager un **module d'enseignement sur les pathologies du bâti** pour les professionnels du domaine qu'ils soient architectes, professionnels du bâtiment ou encore bailleurs sociaux.
- ✓ **Former les entreprises à la décontamination, l'humidité dans l'habitat**, avec l'aide d'experts du domaine.
- ✓ **Accompagnement pour le choix de matériaux de construction** notamment pour les établissements scolaires.
- ✓ **Accompagnement des opérateurs** (notamment immobiliers) **pour des pratiques plus vertueuses et pour l'environnement**, autour des questions d'habitat, de qualité des sols, et de jardins et potagers urbains et périurbains.

## Pistes en termes d'acteurs à mobiliser

- ✓ **Pour la sensibilisation et formation des professionnels de santé** : l'IFSI<sup>7</sup>, l'école en maïeutique, l'IFSEN<sup>8</sup>, le centre antipoison de l'APHP, des formateurs spécialisés, les établissements d'enseignement, les professionnels de santé, l'Ordre des médecins et des pharmaciens, le laboratoire de la Cnam<sup>9</sup>, les laboratoires universitaires, les centres de ressources.

---

<sup>6</sup> <https://wecf-france.org/sante-environnement/suivre-une-formation/>

<sup>7</sup> IFSI : Institut de formation en soins infirmiers

<sup>8</sup> IFSEN : Institut de formation en santé environnementale

<sup>9</sup> Cnam : Caisse nationale d'assurance maladie



- ✓ **Pour les collectivités** : les organismes publics, les élus, les services de l'Etat, les services d'hygiène et de santé des communes et EPCI<sup>10</sup>, les communes, les départements.
- ✓ **En matière d'UFS<sup>11</sup>, d'AFS<sup>12</sup> et d'habitat** : l'Ordre des architectes, les employeurs, les CMEI, les diagnostiqueurs agréés et accrédités en habitat, Bruitparif, Airparif, Ekopolis.
- ✓ **Le GRAINE Île de France et le réseau ÎSÉE.**

---

<sup>10</sup> EPCI : Etablissement Public de coopération intercommunale

<sup>11</sup> UFS : Urbanisme favorable à la santé

<sup>12</sup> AFS : Aménagement favorable à la santé